

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2022**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, GENG Caroline, ZOELLE Jean-Denis, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GUTZWILLER Laurent, MERTZ Julie, MUNCH Johnny,
UEBERSCHLAG Franck.

Absents : MM. FRISCH Guillaume, MUNCH Pascal.

Le secrétaire de séance : Mme GENG Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Urbanisme
3. Travaux
4. SLA
5. Affaires scolaires
6. Installation de chauffage
7. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 6 décembre 2021

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – URBANISME

2.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
CU Groepelin	30A, rue de Bâle	CU d'information	Traité
DP Wilhelm Jean-Claude	20, rue d'Altkirch	Mur entre 2 propriétés	Favorable
DP Bohrer Philippe	33, rue de Bâle	Ravalement de façade	Favorable

PC Rueher Mathieu	Chemin rural Hofackerweg	Extension d'un bâtiment agricole	Incomplet
PC Rueher Vincent	Rue de l'Eglise	Maison individuelle	En cours
PC Martin Yann	9, rue des Romains	Maison individuelle	En cours

2.2. – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien bâti situé en section 15, parcelle 26 (30A, rue de Bâle), d'une superficie de 1 723 m², appartenant à M. et Mme GROEPPÉLIN Philippe à M. et Mme GERBER David.

2.3. – Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022/2027

Par délibération en date du 25 octobre 2017, le Conseil de Communauté a décidé d'engager l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur le périmètre de SLA.

Ce document de programmation a pour objet de définir pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

SLA et ses communes membres s'engagent, de façon solidaire, à mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour tendre à atteindre les objectifs visés par le PLH.

Les orientations retenues sont les suivantes :

1. Développer une offre résidentielle abordable en agissant sur la diversification du parc et l'équilibre social du territoire.
2. Améliorer la qualité et le fonctionnement du parc de logements existants (soutien à la réhabilitation du parc énergivore social, des copropriétés fragiles et de l'habitat individuel des foyers modestes, requalification du bâti ancien dégradé)
3. Garantir l'accès et le maintien au logement pour les publics en difficulté (amélioration de l'accès au logement des jeunes, soutien de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap)
4. Faire vivre le PLH

A la lumière de ces éléments, le Conseil Communautaire, en date du 16 décembre 2021, a approuvé, à l'unanimité, le projet de PLH 2022/2027 et soumet à une consultation ses communes membres qui disposent d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce premier arrêt du PLH de SLA.

3. – TRAVAUX

Ont été évoqués, lors d'une réunion avec l'Unité Routière du Sundgau, les points suivants :

- le tassement positif des pépites sur les plateaux et la persistance des couleurs,
- la réparation faite de la route à la hauteur du gros chêne,
- la réparation à réaliser de la route allant vers Folgensbourg,
- l'option à choisir des ralentisseurs aux entrées du village, en écartant de suite l'idée de plateaux et de chicanes – à ce propos, il est possible de demander auprès du Département des cônes colorés posés de façon provisoire afin d'en tester l'efficacité.
- la réfection de la route vers Berentzwiller à prévoir vers 2025 avec mise aux normes des trottoirs (1.5m) et rétrécissement de la chaussée (passant de 7 à 6m).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des lignes électriques basse tension dans les rues Eugène Wacker et de l'Eglise sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ont été réajustés à 76 422 €uros HT.

La demande de subvention relative à ces travaux a été présentée au Comité Syndical qui a émis un avis favorable à la participation d'Enedis à hauteur de 40% du montant HT, soit 30 569 €.

4. – SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

4.1. – Convention pour l'élimination des déchets non ménagers

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a signé en date du 1^{er} janvier 2022 la convention pour l'élimination des déchets non ménagers.

Cette convention concerne les entreprises, commerçants, artisans et administrations implantés sur le territoire communautaire qui décident de recourir au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par SLA, pour l'élimination de leurs déchets.

Ne sont donc pas soumis à la présente convention les ménages et les établissements assurant eux-mêmes l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

5. - AFFAIRES SCOLAIRES

Face au risque de fermeture d'une classe primaire dès la rentrée de septembre 2022 en raison d'une baisse constante des effectifs, la réunion avec les maires des trois communes concernées, du directeur de l'école et de l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) a permis d'émettre l'idée qui consiste, pour sauver la classe de Knoeringue, à regrouper les 3 communes en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), avec une direction unique et commune à l'élémentaire et à la maternelle (et non plus deux comme actuellement). Cette proposition n'offre qu'un sursis d'un an à la classe de Knoeringue qui sera contrainte, inéluctablement, de fermer.

Dans cette optique, il est par ailleurs opportun de savoir que se profile, à plus ou moins court terme, soit le réaménagement de l'école maternelle devenue vétuste et non conforme aux normes en vigueur (pour un coût estimé à 850 000.00 €), soit la construction d'une nouvelle école maternelle à Muespach le Haut (pour un coût estimé à 1.5 millions d'€), ce qui va

générer inévitablement des coûts supplémentaires pour la commune de Knoeringue, et qui va engager la commune de façon durable.

Toutefois, deux autres options se présentent à la commune de Knoeringue, mais elles impliquent la sortie de Knoeringue du regroupement actuel avec les deux Muespach.

1. Intégrer le regroupement scolaire d'Attenschwiller/Michelbach le Haut
2. Intégrer l'école de Folgensbourg.

La meilleure option semble être l'école de Folgensbourg compte tenu de la qualité de ses installations, de la pertinence de son découpage, de l'organisation optimisée des transports scolaires et de l'offre d'un enseignant bilingue qui n'existe pas ailleurs.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer très rapidement sur le choix qu'il lui appartient de faire.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de mener la réflexion durant 15 jours avant de se réunir à nouveau courant février pour décision définitive.

6. – INSTALLATION de CHAUFFAGE

La réparation de l'actuelle chaudière étant impossible, il convient d'entreprendre les démarches pour son remplacement. Plusieurs devis ont été établis :

- l'Entreprise Stoecklin propose une chaudière :
 - à granulés pour 41 800 €,
 - au fioul pour 30 000 €.
- l'Entreprise Habé propose une chaudière :
 - à granulés pour 41 900 €,
 - au fioul pour 26 000 €,
 - tout électrique avec radiateurs : 13 525 €.
- l'Entreprise CTS propose une installation complète en pompe à chaleur pour 72 500 €.

Dès que les derniers devis seront arrivés, le Conseil décidera en sachant qu'il est possible d'obtenir des subventions à hauteur de 45% du montant global pour tout ce qui concerne les énergies renouvelables.

7. – DIVERS

7.1. – Remerciements

Monsieur le Maire fait part du grand nombre de cartes de remerciements adressées en mairie pour les paniers offerts aux aînés en compensation du repas annulé en raison de la pandémie du Covid.

De nombreuses cartes de vœux ont également été envoyées.

7.2. – Hôtel à hirondelles

Le matériel étant à disposition, l'hôtel à hirondelles sera fabriqué très prochainement pour être implanté au coin du sentier communal et de l'aire de jeux.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Urbanisme
3. Travaux
4. LA
5. Affaires scolaires
6. Installation de chauffage
7. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 24 janvier 2022**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
GENG Caroline	2^{ème} adjoint		
ZOELLE Jean-Denis	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
FRISCH Guillaume	Conseiller Municipal	Absent	
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MERTZ Julie	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal	Absent	
UEBERSCHLAG Franck	Conseiller Municipal		